

Remparts (les)

Type de site : fortification

Précisions de localisation géographique :

Les "Remparts" font le tour de la Vieille Ville de Montaigu.

Cadastrre Napoléonien (1814) : Section A

Cadastrre Moderne (2010) : Sections A, AE, AH

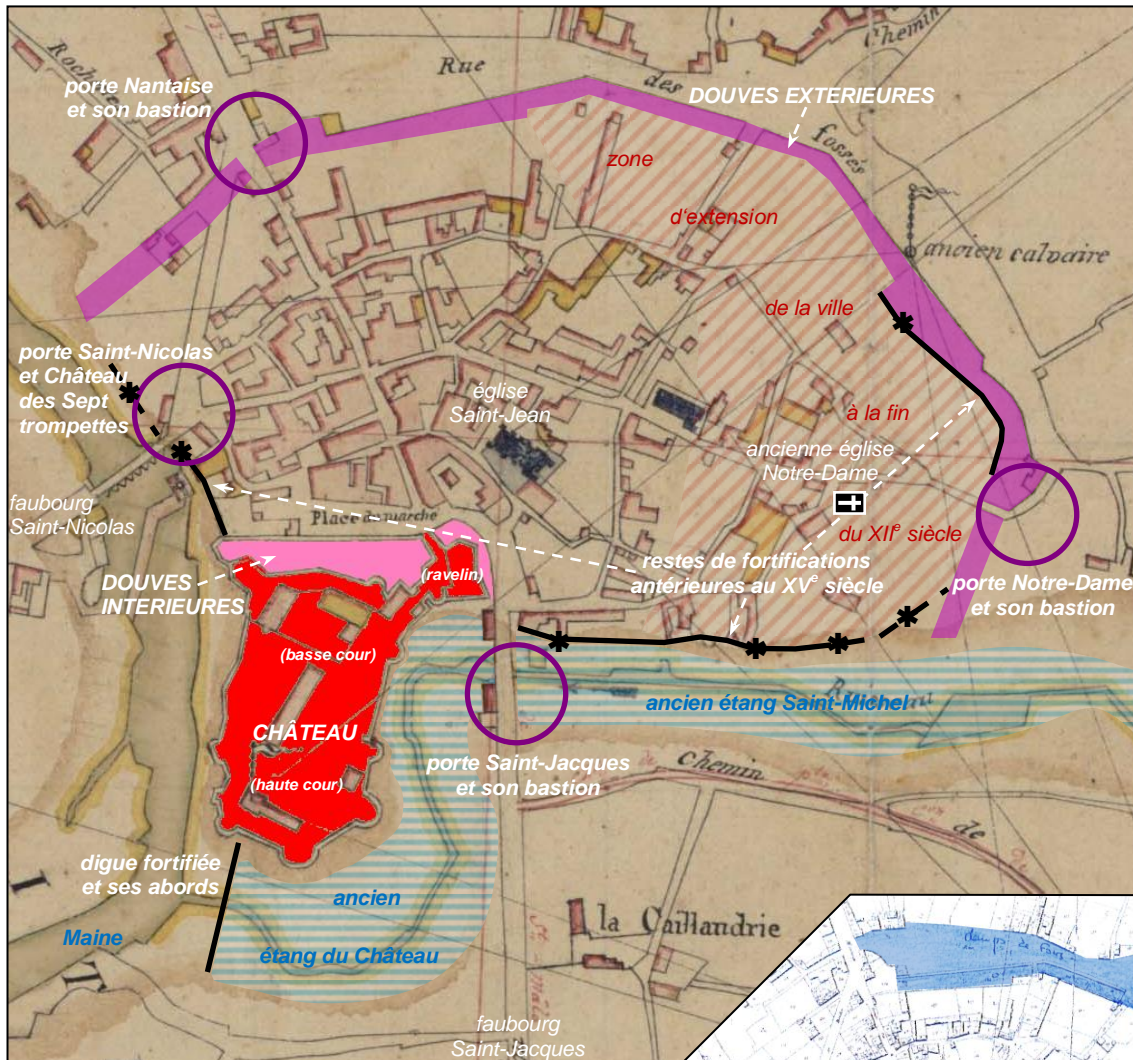


Schéma des anciennes fortifications de Montaigu à ses origines, à la fin du XII^e, et à la fin du XV^e siècle, (avec les restes de tours) sur le plan d'assemblage du premier cadastre de Montaigu, de 1814.

La zone de protection constituée "par le vieux Château de Montaigu, ses remparts et ses douves" sur le plan en annexe du Décret pris en Conseil d'État, le 25 septembre 1953.



Histoire et archéologie

Ce sont des motivations défensives qui ont été à l'origine de Montaigu. La construction du Château y a précédé celle de la (vieille-)ville qui

fut entourée par des remparts, et dont il était séparé par les "Douves intérieures".

De ces remparts subsistent les restes ou le

souvenir de sept tours rondes : deux près du pont Saint-Nicolas, une près de l'école des Jardins, et quatre en bordure du vallon de [l'Asson](#). Comme les parties les plus anciennes subsistant du [Château](#) : l'essentiel de la haute cour et la "[tour de la Porterie](#)", elles dateraient d'un peu avant 1200. Des particularités dans ces murailles à proximité du "[pont Jarlet](#)" indiqueraient que ces fortifications ont pu prendre la suite d'une enceinte plus ancienne et réduite, et qu'elles ont pu élargir la ville au nord et surtout à l'est, en lui intégrant un ancien faubourg regroupé autour de "[l'église Notre-Dame](#)". L'édification à la même époque de "[l'étang Saint-Michel](#)" et de "[l'étang du Château](#)", et la création de [l'aumônerie-hôpital](#), semblent montrer un important essor de Montaigu dans la seconde moitié du XII^e siècle.

Lorsqu'en 1476, Louis XI décida de renforcer les défenses de Montaigu, et qu'il fit creuser les "[Douves extérieures](#)", celles-ci ne firent très probablement que reprendre des fossés préexistants, comme en témoigne le maintien de l'ancienne tour située près de l'école des Jardins. Devant les portes "[Saint-Jacques](#)", "[Notre-Dame](#)" et "[Nantaise](#)", il fit ajouter des bastions qui succédaient peut-être à des barbacanes antérieures, ainsi que le plus ou moins mythique "[château des Sept Trompettes](#)" près de la porte et du "[pont Saint-Nicolas](#)". Enfin, les abords directs du [Château](#) furent revus : construction d'un nouveau "[ravelin](#)" (ouvrage avancé) en avant de la "[tour de la Porterie](#)", son entrée, refonte de la "[tour du Moulin](#)" (ou "[tour Neuve](#)") et de la "[tour Richard](#)", et renforcement de la "[Digue](#)"¹. Ces transformations, adaptant les défenses de la ville aux changements apportés par l'artillerie dans ce domaine, visaient à préparer la conquête du duché de Bretagne voisin.

Décrivant Montaigu un siècle plus tard, peu après 1588, l'auteur anonyme de la *Chronique des trois Henri en Bas-Poitou* écrit : "A la tête de

la ville se trouvait un fossé de 15 toises d'ouverture, de 5 toises de profondeur"² (soit environ 30 m et 10 m) ; tandis que dans un mémoire de 1742, le sénéchal François-Frédéric Bellouard de Jémonville donne plus généreusement à ces mêmes douves une profondeur de 50 pieds (soit environ 15 m)³. Avec la fin du rôle militaire de Montaigu au début du XVII^e siècle, elles ont été laissées à l'abandon et ont perdu progressivement de leur profondeur qui, en 2012, atteignait au maximum 8 m. A cette même date, l'active politique de comblement qui était poursuivie depuis plus d'une douzaine d'années par les services techniques municipaux, avait accéléré cette tendance, allant ainsi à l'encontre des désirs affichés de leur mise en valeur, exprimés par les municipalités successives⁴.

Depuis le décret pris, le 25 septembre 1953 en Conseil d'État, afin de préserver le patrimoine historique de Montaigu, "[le vieux Château de MONTAIGU, ses remparts et ses douves](#) (l'ancien "[étang Saint-Michel](#)" et le cours voisin de [la Maine](#) inclusivement) constituent une zone protégée, où sont interdites les constructions [...] susceptibles de réduire le champ de vue actuel, [...] susceptibles de rompre l'unité du style", et où sont aussi interdits "toute publicité et affichage [...]"⁵. Seule exception à cette protection : la partie des "[douves extérieures](#)" sèches située entre l'ancienne "[porte Nantaise](#)" (carrefour de l'Europe) et [la Maine](#) où, curieusement, les constructions restent autorisées. Depuis cette date, les règles d'urbanisme de la commune sont tenues de se conformer aux directives de ce décret de protection.

Autour de 1985, une étude avait été lancée pour envisager une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (Z.P.P.A.U.)⁶ concernant l'ensemble de la Vieille Ville, mais ce projet n'a pas eu de suite jusqu'à maintenant et a sombré dans l'oubli.

Mentions

Au sud-ouest de la Vieille Ville, à proximité de l'extrémité ouest des "[douves intérieures](#)", une

petite "[impasse des Remparts](#)" donne sur la "[place Louis-Marie de La Revellière-Lépeaux](#)".

Sources ou Références

¹ Mignen (Gustave), *l'Ancien Montaigu*, conférence du 13 mars 1910.

² Cité par La Fontenelle de Vaudoré (Armand), in *Chroniques fontenaisiennes*, 1841, p. 438.

³ Bellouard de Jémonville (François-Frédéric), *Anecdotes de la ville de Montaigu en Poitou*, 1742 (Bibl. mun. de Nantes, Fonds Dugast-Matifeux, dossier 204).

⁴ Relevés sur le terrain de 2000 à 2014.

⁵ Enquête en 2012 auprès du [Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée](#), (Monuments historiques).

⁶ *Commune de Montaigu, rapport de présentation d'une Z.P.P.A.U.*, 1985, 28 p., 42 x 29,7 cm.